

SEANCE DU 4 MARS 2019

FB/LN/CJ n° 2019/20

Objet de la délibération :

Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2019 (FDI)

URBANISME ET CADRE DE VIE
Patrimoine rural non protégé

Remplacement de la chaudière du Presbytère

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : **24**

Pouvoirs : **02**

Votants : **26**

Date de la convocation :
26/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 04 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Absents Excusés :

CHERGUI Cendrine,
MARCHAND Isabelle, Pouvoir à B. ESTAMPE
HAMARD Roland, Pouvoir à N. VAN CAPPEL

Absents :

PHILIPPE Didier, BEAUFORT Arnaud

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Conseil départemental, une subvention au titre du fonds départemental d'investissement 2019, pour un montant de **2 865,78 €** (soit 30 % plafonné à 100 000 € par opération).

Nature des travaux : **Remplacement de la chaudière du Presbytère**
pour un montant de : 9 552,61 €, soit 11 463,13 € TTC.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 2^{ème} semestre 2019.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

URBANISME ET CADRE DE VIE - Patrimoine rural non protégé			
Remplacement de la chaudière du Presbytère			
		30%	
Charges (coût du projet)	en € HT	Produits (financeurs)	en € HT
Coût global des travaux	9 552,61 €	Département 28	
		FDI (30 % de la dépense)	2 865,78 €
		Autofinancement (70 % de la dépense)	6 686,83 €
Total charges	9 552,61 €	Total produits	9 552,61 €

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de financement susmentionné ;

APPROUVE la demande de subvention à solliciter au titre du FDI 2019, auprès du Conseil départemental ;

CHARGE Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives nécessaires relatives à la réalisation de cette opération.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2019.

FAIT ET DELIBERE A Epernon, le 4 mars 2019

Le Maire,
F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-252802996-20190304-D2019_03_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2019
Affichage : 6/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

